

RÉSUMÉ.....	2
1. LA SITUATION ACTUELLE (TABLEAUX 1, 2, 3, 4)	2
1.1. LES NIVEAUX D'ÉTUDES	2
1.2. STATISTIQUES (TABLEAUX 1, 2, 3, 4).....	3
2. LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME EN COURS.....	3
2.1. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE	3
2.2. DÉCENTRALISATION DES RESPONSABILITÉS AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX	3
2.3. FINANCEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF	4
2.4. ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS.....	5
2.5. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	5
2.6. ACTIONS INCITATIVES EN FAVEUR DES DIPLÔMÉS FORMÉS À L'ÉTRANGER	5
3. LA RÉFORME PAR SECTEUR D'ENSEIGNEMENT.....	5
3.1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.....	5
3.2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	6
3.3. FORMATION DES AUTODIDACTES.....	9
3.4. FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE.....	10
3.5. ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	10
3.6. LES MBA EN CHINE.....	11
3.7. L'ÉDITION ÉDUCATIVE.....	11
4. LA PROMOTION DES ÉLITES.....	11
4.1. DISTINCTIONS POUR LES CHERCHEURS DE HAUT NIVEAU	11
4.2. CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DE PRIX AUX MEILLEURS ÉTUDIANTS.....	12
ANNEXES : TABLEAUX SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF CHINOIS.....	13
ENSEIGNEMENT NORMAL.....	13
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES.....	13
POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE VOUS POUVEZ CONTACTER :	14

Ambassade de France en Chine - Service de Coopération et d'Action Culturelle

La réforme en cours du système éducatif chinois

Note de synthèse version 1.0 du dimanche 6 octobre 2002

Ce document vise à fournir une synthèse des éléments marquants qui permettent d'analyser les réformes en cours dans le système éducatif chinois. Il s'adresse à tous les acteurs du monde éducatif susceptibles de s'intéresser à la Chine. Il est régulièrement remis à jour en fonction de l'actualité. La dernière version de ce document est disponible sur le site :

<http://lotus.ia.ac.cn/ambafra/>

RESUME

Le système éducatif chinois fait l'objet de réformes sans précédent depuis la fondation de la République populaire de Chine. Ces réformes portent sur tous les aspects de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur : définition des objectifs d'éducation, accès à l'éducation, définition des contenus, financement de l'éducation, formation, sélection et rémunération des personnels enseignants et administratifs.

Il s'agit de doter la Chine d'un dispositif adapté à la modernisation du pays et au développement de la concurrence internationale. Cette vague de réformes qui affecte l'un des secteurs traditionnellement assez conservateur de la société chinoise constitue un signe fort de la transformation rapide de la société chinoise. Elle marque la volonté de distinguer de plus en plus nettement les responsabilités pédagogiques et scientifiques des enseignants et chercheurs de celles de l'administration et des personnalités politiques. Les rapports entre ces différents acteurs sont en train de changer. Ces réformes auront vraisemblablement d'importantes conséquences sur l'ensemble de la société civile.

Le modèle français à travers, d'une part, l'association d'un pouvoir central fort du Ministère de l'Education et d'une déconcentration au niveau des collectivités territoriales et locales et, d'autre part, la reconnaissance de valeurs éducatives ciment de la Nation, mises en œuvre à la fois dans des établissements publics et dans les établissements privés sous contrat, semblent intéresser à ce titre les autorités chinoises.

1. LA SITUATION ACTUELLE (TABLEAUX 1, 2, 3, 4)

1.1. Les niveaux d'études

Le système éducatif chinois est construit de la façon suivante :

Cycle	Age	Durée	
pré-scolaire/maternelle	3 à 6 ans	3 ans	
primaire	6 à 12 ans	6 ans	enseignement obligatoire
premier cycle du secondaire	12 à 15 ans	3 ans	enseignement obligatoire
second cycle du secondaire	15 à 18 ans	3 ans	
université	18 à 23 ans	4 ans	licence

université	23 à 26	3 ans	maîtrise
université	>26	3 ans	doctorat

Au niveau du second cycle du secondaire, il existe également des écoles secondaires spécialisées ou des écoles professionnelles qui offrent des formations d'une durée de 3 à 4 ou 5 ans n'ouvrant l'accès aux études supérieures.

Le second cycle du secondaire chinois se distingue du français en ce qu'il ne propose pas de spécialisation aux étudiants.

Concernant le supérieur, outre les universités, il existe des instituts qui offrent deux ou trois années de formation et des instituts techniques qui proposent des filières courtes de deux à trois ans.

L'accès à l'enseignement supérieur n'est possible qu'en réussissant un concours national.

1.2. Statistiques (tableaux 1, 2, 3, 4)

En 1997, le système éducatif chinois formait 283,16 millions d'individus, (26,7% de la population de la Chine). Aujourd'hui, 65% de la population chinoise a suivi la scolarisation obligatoire de 9 ans (6 années en école primaire et 3 années en collège). Le taux d'illettrés qui atteignait 80% de la population chinoise en 1949, atteignait en 1997, 11,2 % de la population chinoise soit 145 millions d'individus. La proportion d'illettrés chez les 15-50 ans est passée de 18,5% en 1978 à 6,15% en 1999. La particularité du système éducatif chinois est qu'il est extrêmement pyramidal, seuls 7,6% des 17-21 ans parviennent à l'enseignement supérieur.

2. LES GRANDES LIGNES DE LA REFORME EN COURS

Une vaste réforme du système éducatif chinois est en cours. Elle s'appuie sur l'idée que le développement économique et "socialiste" de la Chine ne peut se poursuivre qu'à condition d'améliorer quantitativement et qualitativement le système éducatif. La grande réflexion qui a été lancée en la matière depuis quelques années mobilise un grand nombre d'acteurs. Elle n'hésite pas à reconnaître le besoin qu'il y a de s'inspirer d'une analyse des systèmes éducatifs des autres pays pour moderniser celui de la Chine.

2.1. Les objectifs à atteindre

Les principaux objectifs à atteindre jusqu'en 2010 sont :

- la généralisation d'un enseignement obligatoire de 9 ans (en 1999, 73% de la population chinoise a au moins suivi une scolarité de 9 ans) ;
- la suppression de l'illettrisme ;
- le développement de l'enseignement professionnel secondaire (en 1999, 56 % des élèves du secondaire suivent ce type d'enseignement) ;
- la formation des adultes et la formation continue ;
- l'accès de 15% des élèves du secondaire à l'enseignement supérieur ;
- le renforcement de l'éducation pour les filles, les minorités nationales et les régions pauvres ;
- la rénovation et la construction de bâtiments d'enseignement et de recherche.

2.2. Décentralisation des responsabilités aux gouvernements provinciaux

Le gouvernement central garde la responsabilité de l'ensemble du système éducatif, de la définition de la politique et de sa mise en œuvre, tout en faisant participer les autres niveaux

administratifs et les autres structures sociales à sa gestion et à son évolution.

Les gouvernements des provinces et des régions autonomes seront compétents et auront plus d'autonomie concernant la gestion des établissements et leur financement. D'autre part, ils ont, à leur niveau, la responsabilité de la généralisation de l'enseignement obligatoire. Cette décentralisation permet une plus grande implication locale, tant au niveau des institutions que des habitants, et la mise en adéquation des besoins économiques locaux, notamment par la création d'écoles professionnelles.

Pour l'enseignement supérieur, la réforme a conduit à des regroupements et des fusions entre les établissements pour supprimer les doublons et faire des économies d'échelle. Ces établissements sont désormais sous la cotutelle des autorités centrales et provinciales (provinces, régions autonomes, municipalités directement rattachées au gouvernement central), ces dernières assurant une part importante des responsabilités, notamment en termes de planification et de coordination.

Dans la plupart des établissements, la composante pédagogique et de recherche tend à être séparée de la composante administrative et voit sa prééminence affirmée.

2.3. Financement du système éducatif

En 1997, le gouvernement a dépensé 186 milliards de RMB (2,5% du PNB), ce qui correspondait à 2/3 du budget total de l'éducation, le reste provenant des associations locales et des écoles privées dont le nombre augmente chaque jour. En juillet 1998, le Premier ministre Zhu Rongji, alors qu'il s'adressait aux enseignants et aux étudiants, a promis une augmentation du budget de l'éducation de 1% chaque année. Les dépenses annuelles pour l'éducation devraient représenter 4% du PNB en l'an 2000 (près de 400 milliards de RMB).

La nouvelle réforme encourage les investissements privés en faveur de l'éducation (50 000 écoles scolarisant 16 millions d'individus fonctionnaient, en 1997, avec des financements non gouvernementaux). Selon des statistiques récentes, 10% de l'épargne des ménages est consacrée à l'éducation alors que 3% seulement est réservée au logement. Le paiement de droits d'inscription initié au début des années 90 s'est étendu à tous les établissements d'enseignement supérieur, ces droits sont normalement de 3 000 yuans (360 US\$) par an ; dans des cas rares ils atteignent 50 000 voire 100 000 yuans (6 000-12 000 US\$). Du coup, un système de prêts bancaires étudiant, très proche de celui des pays occidentaux, a vu le jour. Des bourses aident les familles ayant des difficultés financières.

Le coût réel annuel de la formation d'un élève du supérieur est estimé à 10 000 yuans (1 200 US\$). L'élévation des droits d'inscription est un moyen pour les établissements de compléter le financement de l'Etat afin de pouvoir faire face en terme de capacité d'accueil à une demande croissante, d'améliorer le contenu des formations, d'assurer une meilleure formation et rémunération des enseignants.

Dans ce "marché de l'éducation" en émergence, dans lequel les établissements du secteur public sont en concurrence et dans lequel un secteur privé commence à se développer, les relations entre les trois acteurs que sont l'Etat, les établissements et les étudiants se modifient. L'Etat continue à fixer des quotas par discipline mais est de plus en plus sensible aux besoins du marché. C'est ainsi que le gouvernement du Guangdong a autorisé des établissements à augmenter de 20 à 30% leurs droits d'inscription en 1999 pour faire face à la demande. En général, l'élévation des droits va de pair avec une plus grande liberté de choix des intéressés pour s'inscrire dans telle ou telle formation. Néanmoins l'Etat souhaite conserver un rôle central pour éviter tout dérapage et garantir aux enfants issus des milieux modestes la possibilité de poursuivre des études supérieures.

2.4. Accroissement de la capacité d'accueil des établissements

En 2000, les lycées et les universités devraient accueillir près de 3 millions d'étudiants, soit 200 000 de plus que l'année précédente. Plus de places seront réservées aux candidats des provinces moins développées du centre et de l'ouest.

2.5. Actions en faveur du développement du territoire

Le développement de l'éducation dans les provinces du nord et de l'ouest qui sont des provinces rurales est une priorité. Des campagnes ont été lancées pour que les enfants des régions développées offrent leurs anciens manuels et livres scolaires aux enfants des zones rurales moins développées. Le type d'action a été lancé pour le don d'ordinateurs de seconde main.

2.6. Actions incitatives en faveur des diplômés formés à l'étranger

Afin de favoriser le retour des diplômés formés à l'étranger, certaines provinces ou municipalités, leur offrent des conditions d'installation avantageuses, notamment sous la forme d'une réduction des capitaux requis pour la création d'entreprises, d'une politique qui facilite les financements étrangers, d'offres avantageuses de logement et la garantie de pouvoir faire bénéficier leurs enfants d'écoles spécifiques.

La presse chinoise se fait régulièrement l'écho de ces diplômés qui rentrent au pays comme universitaires, chercheurs ou responsables de projets de développement dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, les biotechnologies, les nouveaux matériaux, les sciences de l'information, le développement touristique, la protection de l'environnement et la médecine.

Une circulaire de janvier 2000 du Ministère de l'Education adressée aux responsables provinciaux de l'éducation stipulait que tout devait être mis en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants des diplômés revenus au pays. Pour les enfants nés à l'étranger qui ne maîtrisent pas assez bien le chinois pour suivre directement une scolarisation dans cette langue, il est recommandé d'ouvrir des classes bilingues.

Certaines provinces prévoient de développer des parcs spécialisés qui regroupent des infrastructures de recherche, commerciales et éducatives pour inciter le retour des diplômés de l'étranger.

La municipalité de Pékin a inauguré le 17 décembre 1999 un parc de haute-technologie de 20 000 mètres carrés destiné à accueillir les diplômés de retour au pays. Ce parc offre à ceux qui s'y établissent une exonération d'impôt sur le revenu de trois ans susceptible d'être suivie d'une autre réduction d'impôt de trois ans pour les entreprises qui aurait réalisé un investissement d'au moins 10 millions de RMB (1,2 Millions US\$). Les locaux sont mis gracieusement à disposition des entreprises pour deux ans.

3. LA REFORME PAR SECTEUR D'ENSEIGNEMENT

3.1. Enseignement primaire et secondaire

L'enseignement obligatoire de neuf ans

L'enseignement obligatoire de neuf ans est une priorité depuis la Loi sur l'éducation de 1986. Pour 2000, l'objectif est d'atteindre que 85% des enfants aient suivi une scolarisation de 9 ans. En 1999, près de 2 242 districts sur les 2 862 que compte la Chine sont parvenus à généraliser correctement l'enseignement obligatoire de 9 ans, ce qui correspond à près de 73% de la population.

En 1998, la Chine a dépensé 150 milliards de RMB (18,1 milliards US\$) pour l'éducation de

base.

Le début d'une carte scolaire

Pour faire face à la pression des parents qui, notamment en ville, souhaitent inscrire leurs enfants dans les "meilleures écoles", le gouvernement incite les élèves à entrer dans les écoles les plus proches de chez eux. Petit à petit on devrait voir se profiler "une carte scolaire".

La qualification des enseignants

Une procédure de qualification des enseignants est mise en place depuis octobre 1999. Elle s'appuie sur un examen et sur des inspections régulières deux fois par an. Parmi les 10 millions d'enseignants du primaire et du collège, 95% des enseignants du primaire, 83% des enseignants de collège ayant des élèves de 8-10 ans, 64% des enseignants de collège ayant des élèves de 10-13 ans ont réussi les épreuves de qualification. Pour réduire les disparités entre zones rurales et urbaines, le ministère souhaite une rotation des enseignants : les enseignants des écoles renommées sont encouragés à enseigner pendant une partie de leur service dans des établissements de moindre renommée, pendant que les enseignants de ces établissements sont fortement encouragés à suivre des cours de didactique.

Fin 1999, la diffusion d'un programme télévisé a commencé sur la Télévision Chinoise Educative afin d'améliorer la formation des enseignants du primaire et des collèges.

Statut des enseignants

Le statut des enseignants devrait être revalorisé, d'un point de vue juridique et financier afin d'éviter que les enseignants complètent leurs revenus par des travaux en entreprises ou qu'ils rejoignent le privé. Des statistiques récentes indiquaient que le salaire mensuel moyen des enseignants de lycée était à Pékin de 1 321 RMB (159 US\$). Dans la plupart des autres régions de Chine, le salaire mensuel moyen est inférieur à 1 000 RMB (120 US\$). Ce salaire est jugé peu attractif par les jeunes générations des villes. Un plan d'amélioration des conditions de logement des enseignants est mis en place. Les enseignants non qualifiés ou en surnombre seront licenciés.

Emergence d'un secteur privé

Dans la plupart des provinces de Chine des établissements d'enseignement primaire et secondaire privés se sont développés ces dernières années. Dans un pays qui a longtemps considéré que l'éducation relevait d'une mission non lucrative de service public, ces initiatives sont néanmoins regardées avec bienveillance car elles s'accompagnent d'investissement en locaux, matériel ou autre qui contribuent à moderniser les conditions d'enseignement et complètent le dispositif public.

3.2. Enseignement supérieur

Augmentation du nombre d'étudiants

Les effectifs de première année ont accru en 1999 de 20%. A l'horizon 2010, l'enseignement supérieur devrait accueillir 15% des 18-21 ans. Les écoles de techniciens professionnels devraient connaître la plus forte augmentation de leurs effectifs, les universités ayant une tradition élitiste. Les étudiants assurent désormais eux-mêmes la recherche de leur emploi.

Répartition des étudiants par secteur d'études (tableau 5)

Par ordre décroissant, les étudiants se répartissent dans les secteurs scientifiques (informatique, ingénierie, électronique), économiques, linguistiques. Les sciences humaines restent le parent pauvre.

Autonomie des universités

La réforme donne une plus grande autonomie aux universités notamment pour le recrutement des étudiants (les universités de Liaoning, Beijing, Shanghai et Tianjin ont testé un

recrutement des étudiants par Internet), l'enseignement, le développement de la recherche, la coopération internationale, la gestion du personnel, la gestion des biens. Elles auront une plus grande liberté de décision quant à l'utilisation des fonds.

Pôles d'excellence

En novembre 1996, le Ministère de l'Éducation a lancé le "Projet 211" qui vise à renforcer, en fonction de critères de qualité reconnus internationalement, le rôle d'un certain nombre d'établissements universitaires d'excellence et de disciplines clefs. Ce projet regroupe 94 établissements d'enseignement supérieur dans toute la Chine.

Un groupe réunissant les dix meilleures universités de Chine a été constitué à l'initiative des Présidents de ces établissements afin de faire qu'elles puissent acquérir une dimension internationale de tout premier plan dans les prochaines décennies. Ce groupe rassemble l'université de Pékin, l'université Qinghua à Pékin, l'université Jiatong à Shanghai, l'université Jiatong à Xi'an, l'université Fudan à Shanghai, l'université de Nankin, l'université du Zhejiang, l'université chinoise de Hong-Kong, l'université des sciences et technologies de Hong-Kong.

Plusieurs universités ont été regroupées afin d'atteindre une taille leur permettant d'accéder à une reconnaissance internationale. C'est par exemple le cas de l'université du Zhejiang qui a été créée en septembre 1999 en regroupant l'université du Zhejiang, l'université de Hangzhou, l'université de l'agriculture du Zhejiang, l'université médicale de Zhejiang. Ce type de regroupement, voulu au plus haut niveau, est souvent la condition préalable à un soutien financier d'importance accordé par le Ministère de l'éducation ou le gouvernement provincial.

En 1999, trois universités bénéficient d'une reconnaissance particulière du Ministère de l'Éducation : les universités de Beida et de Qinghua à Pékin ainsi que l'université de Nankin. Ce statut, qui donne aux établissements des prérogatives plus importantes en particulier concernant le recrutement des enseignants-chercheurs et la délivrance des diplômes de troisième cycle, garantit un financement plus important de la part du Ministère et autorise ces établissements à attirer les meilleurs enseignants en leur offrant des indemnités substantielles pour compléter leurs salaires (l'équivalent de 4 à 5 mois supplémentaires de salaire). Ces dispositions sont en train d'initier une certaine mobilité des enseignants.

Développement en matière de coopération internationale

Dans les deux dernières décennies la Chine a collaboré avec 154 pays.

- Environ 300 000 étudiants/professeurs ont été envoyés dans près de 100 pays, parmi ceux-ci 96 000 sont rentrés en Chine après leur formation et la plupart sont devenus les piliers de l'enseignement et de la recherche.
- Près de 1000 enseignants chinois (lecteurs) sont partis dans 60 pays environ.
- 58 000 enseignants étrangers venant de 40 pays ont dispensé des cours en Chine. Environ 210 000 étudiants étrangers venant de 160 pays sont venus en Chine.
- Les pays de destination des étudiants chinois sont les Etats-Unis pour la moitié d'entre eux (Entre 1978 et 1996, 135 000 étudiants chinois sont allés aux Etats-Unis), le Japon est le second pays de destination avec 8,1%, la France venant en neuvième position seulement (0,9%) derrière les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume Uni.

Parmi les 80 000 experts étrangers invités chaque année en Chine, près de 13 000 travaillent pour le compte d'universités et d'établissements éducatifs ou de recherche.

Envoi d'étudiants chinois à l'étranger

Le Ministère de l'Éducation souhaite renforcer les échanges d'étudiants avec l'étranger. Trois cas sont à distinguer :

1°) Les échanges inter-universitaires : les personnes qui partent sont choisies par l'université

chinoise et ces départs sont soumis à l'autorisation de la commission de l'éducation de la région dont dépend l'université.

2°) Les boursiers chinois de gouvernements étrangers : C'est le CSC (China Scholarship Council) qui a le monopole de la gestion des boursiers et qui s'assure avant leur départ pour l'étranger de leur retour au pays en leur faisant signer un contrat et déposer une caution dont le montant dépend du pays de destination et de la durée du séjour. En cas du non respect des échéances prévues, la caution est retenue.

3°) Les étudiants qui partent à leurs propres frais : plusieurs organismes dont le CSC sont autorisés à gérer le départ d'étudiants chinois non boursiers vers l'étranger. Le règlement publié le 7 juillet 1999, par le Ministère de l'Education, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de l'Administration publique de l'industrie et du commerce, interdit à toute organisation étrangère, à toute entreprise à capitaux mixtes, à toute organisation éducative sino-étrangère de s'occuper de l'envoi d'étudiants chinois à l'étranger. Il impose aux "agences" chinoises qui veulent jouer ce rôle de disposer d'un agrément de la commission d'éducation de leur province qui ne peut s'obtenir qu'en remplissant certaines conditions (effectif d'au moins cinq personnes, grande expérience des systèmes éducatifs chinois et étrangers, compétences en droit, capital d'au moins 500 000 RMB [60 200 US\$] qui garantit le respect des droits et des intérêts des partants). Une première liste de 68 "intermédiaires" autorisés à envoyer des étudiants poursuivre des études à l'étranger a été publiée par le Ministère de l'éducation et celui de la Sécurité Publique en janvier 1999.

Les boursiers du gouvernement chinois qui étudient à l'étranger

Pour l'année 1999, le Ministère chinois de l'éducation a sélectionné 2 356 boursiers qui ont été envoyés dans 53 pays. Le discours officiel des autorités indique simplement qu'elles incitent les diplômés à revenir en Chine. Un dépôt de caution de près de 100 000 RMB est souvent mentionné par les boursiers eux-mêmes comme étant obligatoire avant leur départ de Chine.

Entre 1995 et 1999, 5 776 étudiants boursiers sont partis poursuivre des études à l'étranger. Parmi ce total, 3650 ont passé leur diplôme et 90% sont revenus au pays.

Ce sont près de 320 000 étudiants qui depuis la politique d'ouverture initiée en 1978 sont ainsi partis étudier à l'étranger dont 50 000 boursiers, 100 000 financés par leur entreprise ou leur unité de travail et 170 000 à leurs frais. Sur ce total de 320 000, 110 000 sont revenus en Chine.

Le pourcentage des retours s'accroît régulièrement d'une année à l'autre : la réforme économique qui affecte les entreprises du secteur public comme du secteur privé offre de nouvelles possibilités pour des cadres plus jeunes et plus dynamiques formés à l'étranger.

La délivrance conjointe de diplômes

Près de 30 projets impliquant 27 universités chinoises et 25 universités étrangères visent à délivrer en Chine des diplômes reconnus par des universités étrangères. Ainsi un MBA est délivré par l'université de Pékin et l'université de Stanford et un MBA est délivré par l'université Qinghua et l'université de l'État de l'Arizona. Du côté français, on peut citer l'université de Rouen qui délivre à l'université du Sichuan à Chengdu la licence, la maîtrise et le DEA de FLE, un projet à l'UIBE de Pékin avec la FNEGE, un projet à l'université de Nanchang avec l'IAE de Poitiers et un projet de DESS à l'université Sun Yatsen de Canton avec la FNEGE. Néanmoins on assiste depuis quelques temps à une reprise en main de ce secteur car une liste de 30 formations sino-étrangères a été arrêtée en janvier 2000 par la Commission du Conseil d'Etat en charge de la reconnaissance des diplômes. Un certain nombre de *MBA (Management and Business Administration)* qui associaient des universités chinoises et américaines n'ont pas été approuvés.

Les co-tutelles de thèses et les séjours post-doc intéressent beaucoup les universités chinoises car elles garantissent le retour au pays des personnes formées.

Le recrutement des enseignants du supérieur

Les enseignants sont directement recrutés par les établissements au travers d'une commission qui les cooptent. De plus en plus, les enseignants ne sont pas recrutés dans leur université d'origine. Trois qualifications sont distinguées : professeur associé, professeur, professeur habilité à diriger des doctorats. Le doctorat et les travaux scientifiques deviennent un des principaux critères de promotion des enseignants. De plus en plus, le doctorat est exigé pour devenir professeur. L'habilitation à diriger les recherches est accordée par une commission de l'établissement constituée par les enseignants-chercheurs de rang égal les plus réputés de l'établissement. Elle s'obtient en déposant une synthèse écrite de ses travaux qui fait l'objet d'une courte présentation orale face à la commission.

La rémunération des enseignants-chercheurs

Grâce à une donation d'un généreux financier de Hong-Kong, M. Cheung Kong, les universités les plus prestigieuses mettent un système qui incite les diplômés de haut-niveau formés à l'étranger et installés hors de Chine à rentrer au pays en leur offrant des conditions très favorables sous la forme d'une catégorie de professeurs "hors classe" payés 100 000 RMB par an (148 enseignants ont profité de cette mesure en 1999). En général, ce salaire est complété par l'assurance de disposer d'un logement de grand confort.

La presse publie de plus en plus d'annonces, y compris en anglais, pour annoncer la vacance de postes de professeurs destinés à des docteurs et préciser les profils recherchés tant concernant la pédagogie que la recherche. Cette façon de procéder montre que c'est le parcours académique articulé sur une discipline qui devient le critère de sélection principal et non l'engagement politique.

Les étudiants de 3ème cycle

En 2000, le Ministère de l'Education recrutera, sur la base d'un concours, 120 000 étudiants de 3ème cycle, soit 30% de plus qu'en 1999. Ce recrutement est non seulement ouvert aux étudiants inscrits dans les universités mais aussi aux autodidactes.

La formation post-doctorale

En 1998, 1 755 docteurs chinois bénéficiaient d'une formation post-doctorale. Fin avril 1999, 1 088 docteurs formés à l'étranger étaient rentrés en Chine (287 du Japon, 141 de France, 120 des Etats-Unis) pour suivre une formation post-doctorale qui assure aux intéressés de meilleures conditions de salaire, de logement et prend en compte les contraintes familiales. Ces mesures complètent d'autres dispositions qui visent à réduire la fuite des cerveaux hors de Chine. Une cinquantaine de formations post-doctorales ont bénéficié à des étrangers.

Les coopérations universités-entreprises

En octobre 1999, un séminaire sur les relations universités-entreprises s'est tenu à l'université Nankai de Tianjin. Les deux préoccupations essentielles sont 1°) Le transfert des travaux de recherche des laboratoires universitaires vers les entreprises ; 2°) La mise en place de formations conjointes destinées aux salariés. L'entreprise d'électronique Motorola a créé en 1999 une filiale de formation à la gestion des ressources humaines avec l'université de Pékin et de Nankai : cette filiale permettra de former les salariés de Motorola en Asie.

3.3. Formation des autodidactes

La Chine présente la particularité d'avoir un nombre important d'adultes autodidactes. Un système d'examen spécifique a été développé par le Ministère pour obtenir les mêmes titres que les étudiants "traditionnels". Près de 20 millions d'étudiants autodidactes ont déjà passé

ce type d'examen, 350 000 d'entre eux ayant obtenu le niveau le plus élevé. En 1998, 12 millions d'autodidactes ont passé des examens de ce type à travers le pays. Près de 6,5 millions d'étudiants se sont déjà inscrits à ces examens au premier semestre 1999. Ce succès est dû aux faibles coûts d'inscription ; toutes les spécialités sont représentées. Près de 360 établissements supérieurs sont habilités à organiser, sous l'autorité du Ministère de l'éducation, ce type d'examen.

3.4. Formation professionnelle et formation continue

Ce type d'enseignement est une des priorités du Ministère de l'Education afin de répondre à la demande des personnes qui ont échoué aux examens d'entrée dans le secondaire ou à l'examen d'entrée à l'université ou bien qui souhaitent reprendre une formation à la suite d'une période de chômage. L'association nationale de l'enseignement professionnel, association non gouvernementale, dispose à travers le pays de 114 établissements qui accueillent 80 000 adultes. Elle devrait bientôt disposer d'un réseau informatique lui permettant de fournir des informations sur les sessions de formations, les possibilités d'accueil des établissements, les postes d'enseignants, les offres d'emploi, etc. Près de 10 millions de personnes ont bénéficié ces dernières décennies de formations professionnelles dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, de la santé, des finances, de la sécurité publique et d'autres secteurs économiques.

A travers le pays, une cinquantaine d'universités et de lycées ont été choisis en 1999 pour être des centres de formation des enseignants des filières professionnelles. Le développement des formations professionnelles devrait permettre d'accroître les possibilités d'emploi et la reconversion d'adultes en leur offrant l'accès à des compétences spécialisées.

La formation continue s'impose peu à peu et un certain nombre de programmes sont lancés en particulier pour que les fonctionnaires complètent par des formations en Chine ou à l'étranger leurs compétences, notamment dans les domaines administratifs.

3.5. Enseignement à distance et nouvelles technologies

L'enseignement à distance (EAD) est essentiel pour la Chine : c'est le moyen le plus approprié pour rendre accessible à l'ensemble des populations, depuis l'ensemble du territoire, des programmes de formation.

L'université radio-télévisée

Fondée en 1979, l'université radio-télévisée s'appuie sur 44 universités provinciales radio-télévisées, 826 antennes régionales, 1886 centres d'études et 13 000 classes. Les programmes d'enseignement sont dispensés par satellite, 1 000 stations radio et des relais de télévision. Un réseau informatique reliant ces différents centres est en construction. Les programmes diffusés s'adressent d'abord aux adultes et conduisent, de plus en plus, à la délivrance de diplômes (en 1996 : 25 000 enseignants à plein temps, 700 000 étudiants inscrits en 1999 dans des formations diplômantes, près de 30 millions d'inscrits depuis l'ouverture). L'accès à ces formations est relativement ouvert mais seul un nombre restreint d'étudiants obtient un diplôme reconnu. Les enseignants qui assurent les enseignements sont soit des enseignants des universités radio-télévisées, soit des enseignants de renom d'autres établissements.

Le développement du Web

En 3 mois, durant l'année 1999 la Chine est passée de 3 à 5 millions d'internautes, le chiffre de 374 millions d'internautes est prévu pour fin 2005.

Le réseau CERNET (China Education and Research Network) a été lancé pour relier à Internet les institutions éducatives. Dans certaines universités se développent des salles informatiques connectées à Internet, dans le domaine scientifique comme dans certains

département de langues. Des cyber-cafés se trouvent à proximité des campus et les accès personnels des enseignants et des étudiants se multiplient. A la rentrée 1999, 200 000 étudiants de 10 provinces se sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur via le Web.

La Chine semble prête en la matière à faire appel aux compétences étrangères. Ainsi, un réseau d'enseignement à distance a été inauguré à Tianjin en 99. L'Agence canadienne de développement international et l'Université médicale de Tianjin ont mis en place un réseau reliant via Internet l'université médicale de Tianjin à l'université d'Ottawa.

Un réseau à l'initiative du bureau de l'EAD du Ministère de l'Éducation, du fond de l'ONU pour l'enfance et de l'université Qinghua a été mis en place pour relier et former les 10 millions d'enseignants du primaire et du secondaire à travers des serveurs hébergeant des cours, des forums pédagogiques ou sur la recherche, etc. Néanmoins, la presse se fait souvent l'écho des "dangers" d'Internet : perte du temps passé à naviguer, perte du sens du réel, absence de contrôle sur les contenus, risque de désinformation, etc.

3.6. Les MBA en Chine

La mise en place de MBA (Master of Business Administration) a commencé en 1989. Près de 10 000 MBA sont désormais délivrés par an par 56 universités. Mais en raison d'une demande dix fois supérieure, beaucoup de jeunes partent se former à l'étranger.

3.7. L'édition éducative

Les ouvrages destinés aux enfants

La traduction de plusieurs encyclopédies d'origine étrangère a été lancée en 1999 ("En savoir plus" Hachette, Encyclopédie des enfants en 17 volumes chez Larousse-Bordas, Encyclopédie des enfants, Japon, Encyclopédie Bertelsmann) afin de développer la curiosité des enfants. Ces ouvrages illustrés et en couleur sont présentés dans la presse comme des ouvrages de base pour les enseignants du primaire et du secondaire.

Ouvrages pour le secondaire et l'université

De plus en plus d'ouvrages en anglais (méthodes d'anglais, manuels, dictionnaires) sont publiés par des éditeurs chinois dans le cadre d'accord avec des éditeurs anglo-saxons (Oxford Press, Random house, Simon & Schuster, Longman).

Un gros effort est en cours pour renouveler les manuels éducatifs, en particulier dans le primaire et le secondaire.

Lors d'un récent salon du livre, organisé en janvier 2000 à Pékin et destiné aux professionnels, on a pu remarquer le dynamisme des éditeurs chinois dans le domaine éducatif (éditeurs spécialisés, presses universitaires, éditeurs provinciaux, etc.) et les nombreuses publications de manuels, dictionnaires, ouvrages de référence ou encyclopédies abondamment illustrées destinées aux élèves et aux étudiants. Les secteurs de l'informatique, des techniques et des langues étaient particulièrement bien représentés.

4. LA PROMOTION DES ELITES

4.1. Distinctions pour les chercheurs de haut niveau

Afin de stimuler la productivité des chercheurs et d'améliorer leur rôle social, le Ministère de la science et de la technologie a mis en place des distinctions et des prix qui couronnent les travaux des meilleurs d'entre eux. Ces prix s'adressent non seulement aux chinois qui résident en Chine mais aussi à ceux qui travaillent à l'étranger ou aux chinois d'outre-mer. Les lauréats du prix des sciences naturelles, de l'innovation et des sciences et techniques qui est décerné

chaque année reçoivent 90 000 RMB (10 800 US\$). Une fois par an, un chercheur est récompensé par le prix suprême de la science d'une valeur de 5 millions de yuans (600 000 US\$).

4.2. Concours pour l'attribution de prix aux meilleurs étudiants

Traditionnellement la société chinoise a toujours été très attachée aux distinctions et aux prix. Depuis plusieurs années, à l'initiative d'entreprises privées ou de fondations, avec l'appui d'organismes publics, l'organisation de grands concours dans les domaines scientifiques et commerciaux connaît un renouveau. Ces concours peuvent réunir plus d'un millier d'étudiants issus de plusieurs centaines d'universités de tout le pays dans des compétitions qui peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours. Ce type de manifestation, qui permet aux établissements les plus prestigieux de se mesurer directement les uns aux autres témoigne de l'esprit de concurrence qui se développe actuellement entre les établissements. Culturellement, ce type de concours contribue également à montrer aux yeux de tous que les universités chinoises ont su reprendre rapidement à leur compte une tradition issue de l'univers anglo-saxon et que leurs diplômés sont capables d'affronter la concurrence internationale.

ANNEXES : TABLEAUX SUR LE SYSTEME EDUCATIF CHINOIS

niveau	taux de scolarisation	nombre d'individus
primaire (6-12 ans)	98,8%	140 M
secondaire (12-14 ans)	87,1 %	52 M
secondaire (15-17 ans)	40,6 %	25 M
supérieur (18-21 ans)	7,6 %	6 M

Tableau 1 : La situation éducative en Chine en 1997

	1965	1978	1992	1997
primaire	87,7 %	94 %	97,2 %	98,9 %
secondaire (1er cycle)	21,6 %	66,4 %	71,8 %	87,1 %

Tableau 2 : Progression de la scolarisation entre 1965 et 1997

Écoles primaires	628 840
Collège et écoles normales	78 642
Écoles techniques professionnelles	29 000
Écoles spéciales (handicapées)	1 440
Établissements supérieurs non techniques	1 032
Établissements décernant des maîtrises	476
Établissement décernant des Doctorats	224

Tableau 3 : Répartition des établissements éducatifs en 1997

Effectif global : 11 413 700 enseignants à temps plein	
Enseignement normal	Enseignement pour adultes
Primaire : 5 793 600	Niveau Primaire : 64 300
Secondaire : 4 301 200	Niveau Secondaire : 324 700
Supérieur : 402 500	Niveau Supérieur : 100 200

Tableau 4 : Personnel enseignant en 1997

% des étudiants	cursus universitaire
33,8 %	études d'ingénieurs
24,6 %	économie
14,2 %	littérature et langues étrangères
8 %	médecine
7,3 %	sciences
5,1 %	droit
4,3 %	sciences de l'éducation
2,4 %	agriculture
1,2 %	histoire
0,1 %	philosophie

Tableau 5 : Répartition des étudiants dans l'enseignement supérieur

Ce document peut être cité en utilisant la référence suivante :

Michel Grenié, Agnès Belotel-Grenié, *La réforme en cours du système éducatif chinois*, note de synthèse version 1.0, Ambassade de France en Chine, Service de Coopération et d'Action Culturelle, dimanche 6 octobre 2002.

Principales Sources utilisées :

Déclaration du 24 novembre 1998 de Madame Chen Zhili Ministre de l'Éducation Nationale.
China Daily, novembre 98 à janvier 2000.

Loi sur l'enseignement en RPC (en chinois), éditions du droit, juin 1999.
Educational Development in China, Ministère de l'Education chinois, 1998.
General survey of education in China, département des affaires étrangères, Commission de L'éducation, 1997.
Educational development in China, China Press intercontinental, 1998, n°2.
Bardol P., Éducation en Chine, *Milieu*, septembre, 1999, pp. 27-30.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Michel Grenié

Maître de conférences en Sciences du Langage

Attaché de Coopération pour le français

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Sanlitun Bangonglou 1-41

100600 Pékin

Tél : (86 10) 6532 3531/6532 3532

Fax : (8610) 6532 5771

mél : bcle@public.east.cn.net